

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

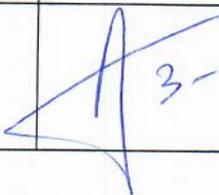
**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Kané Aïchaton Boulama	Président	Plan	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER:** « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme Elbad Zainabou Touei Bako	Ministre PF/PE	MPP/PE	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme Saadabou Mallam Barmou	DIR CABA II	CAB/PH	 * REPUBLIQUE DU NIGER * Directrice de Cabinet Adjointe en Second * CABINET DU PREMIER MINISTRE *

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Bagna Djibo	PRESIDENT	PEPIN	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Issoufou Katsombé	Ministre	MHA	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Bety Ali	Haut Commissaire	HC3N	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A. SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Hassoumi Arouday	Ministre	Ministère des Finances	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Almoustapha GARBA	MINISTRE	Min. Environnement et Développement Durable	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

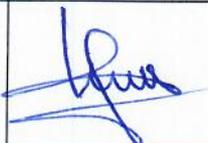
**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme Soumaré Ramatou	chargée de la condition de la femme	ROSEN	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER:** « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mohamed Bouetta	Ministre délégué de l'Agriculture et de l'Elevage.	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.	

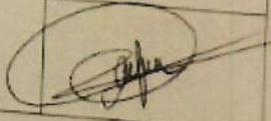
**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
  - Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
  - Audits externes du projet Compact ;
  - Etudes Hydrogéologiques.
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER:** « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »

**A. SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mahamadou Ouhremadou	Ministre Directeur Cabinet	PRN	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
DJADAH Abdoulaye	M <sup>r</sup> Vice Président	Chambre de Commerce et d'Industrie	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

**1) CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

**2) CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés, dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2018 ;

**3) CONSIDERANT** que l'Avenant N°2 du Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 3 avril 2018 ;

**4) CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver, la modification par l'Avenant N°3 du Plan de Passation de Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants:

- Achats de logiciels et de licences d'exploitation des logiciels ;
- Achats d'équipements, de matériels et de mobiliers ;
- Audits externes du projet Compact ;
- Etudes Hydrogéologiques.

**5) EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

**RESOLUTION SPECIALE N° 007/05-2018/MCA-NIGER: « Le Conseil d'Administration approuve et adopte l'Avenant Numéro 03 au Plan de Passation des Marchés Numéro 03 du MCA-Niger, pour la période allant du 01 Février 2018 au 31 juillet 2018 »**

**A SIGNE ET APPROUVE:**

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Kady Abdoulaye	Ministre	Equipement	

**Note :** L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.